

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

23 juillet 2014

SOMMAIRE

Azul Finance S.à r.l.	92200	Ngam S.A.	92166
BDB S.à r.l.	92203	Nobel Constructing Company S.A., SPF	92167
ECWID S.à r.l.	92170	Norder Holzhandel Sàrl	92168
Magenta Investment Luxembourg SA	92194	Nordic Light Fund	92167
Mindforest International S.A.	92162	Norron SICAV	92167
Mirta International S.A.	92162	North Investment Protected Note Issuer	92168
MMC Holding	92162	Nouvelles Assurances - Société de Courta- ge	92165
Montalcino Finances S.A.	92163	Nova Brands S.A.	92168
Montbrun Révision S.à r.l.	92163	NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	92169
Montbrun Révision S.à r.l.	92163	NSI Switzerland S.à r.l.	92168
Montigny Vieil-Etang S.à r.l.	92163	N&W Holdings S.à r.l.	92200
Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l.	92164	Oceni Opportunities S.A.	92207
Morosini Corp	92193	Olliewood Sàrl	92208
Mosaic	92164	Omnisecurity S.A.	92208
Mounthagen S.A.	92164	Orange 1 S.à r.l.	92163
Moventum S.C.A.	92162	Orange 2 S.à r.l.	92168
Mupp Mouss	92169	Orange 3 S.à r.l.	92169
Nabors Global Holdings Limited	92206	Oteli Europe Management S.à r.l.	92169
Nabors Lion S.à r.l.	92165	Paragon Holding NCS 2 S.à r.l.	92208
Nabors Lux Finance 1	92170	Park Square MB Credit S.à r.l.	92208
Nabors Lux Finance 2	92166	Perpaper S.A.	92207
Nabors Offshore Americas Sàrl	92166	Petro Lux S.à r.l.	92169
Nadin-Lux S.A.	92166	Phyleum S.A.	92207
Nefidor Holding S.A.	92166	Préve-Nantes	92208
New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) 2005 S.à r.l.	92165	Retail Holdings S.à r.l.	92164
New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) 2005 S.à r.l.	92165	Segeco S.A.	92196
Nexunity	92207	T-I-Q s.à r.l.	92206
Ngam S.A.	92167		

Mindforest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 91.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue de manière extraordinaire à 15.00 heures le 25 octobre 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Vaea Street, Nia Mall, Lev. 2, WS Apia, Samoa Occidentales;

Administrateurs-délégués:

- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 33 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg; qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Référence de publication: 2014069874/22.

(140081828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Mirta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 103.522.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014069878/11.

(140082077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.175,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014069880/12.

(140081442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069892/9.

(140081022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 54.587.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069881/10.

(140081568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069883/10.

(140081967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069884/10.

(140081968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Montigny Vieil-Etang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.020.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069885/10.

(140081959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Orange 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.712.

Madame Kerstin KRAMER, gérante de la Société, réside désormais professionnellement au 15A, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour ORANGE 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014069921/14.

(140081983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Mosaic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

Le Bilan au 31 décembre 20103 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069890/10.

(140080972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.859.850,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 99.968.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 23 avril 2014:

- Cornus Moor a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 6 mai 2014.

- Karen Louise Nordier, ayant pour adresse Bahnhofstrasse 30, CH-6300 Zug, Suisse, est nommée gérante de la société avec effet au 6 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014069887/16.

(140082337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Mounthagen S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 145.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16/5/2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014069891/12.

(140081473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 48.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 23 avril 2014:

- Cornus Moore a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 6 mai 2014.

- Karen Louise Nordier, ayant pour adresse Bahnhofstrasse 30, CH-6300 Zug, Suisse, est nommée gérante de la société avec effet au 6 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014070011/16.

(140081798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.548.

En date du 30 avril 2014, Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112548

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2014069901/15.

(140081071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.548.

En date du 30 avril 2014, Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005 S.à r.l., avec siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112548

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2014069902/15.

(140081071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nouvelles Assurances - Société de Courtage, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 96.640.

Rectificatif de l'Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 mai 2014 à Luxembourg, déposé et enregistré le 16.05.20174 sous le numéro L140081276.

Il faut noter que M. Jean Bernard Zeimet accepte le mandat de commissaire aux comptes de la société Nouvelles Assurances - Société de Courtage SA en sa qualité d'Expert-Comptable et non pas de Réviseur d'Entreprises.

Pour copie conforme

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014069903/13.

(140081671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nabors Lion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.249.

Les comptes annuels consolidés de Nabors Industries Ltd. au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069904/11.

(140081239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nabors Offshore Americas Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.191.

Les comptes annuels consolidés de Nabors Industries Ltd. au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069905/11.

(140081242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 154.034.

Les comptes annuels consolidés de Nabors Industries Ltd. au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069900/11.

(140081240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nadin-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8224 Mamer, 2, rue de Rome.
R.C.S. Luxembourg B 45.776.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069906/9.

(140081380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nefidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.353.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014069908/12.

(140081862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Ngam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014069911/11.

(140081896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.862.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 28 juin 2013, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Lennart RUTHOLM et M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen comme administrateurs au conseil d'administration;
2. De réélire M. Tanguy BOULLET comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'approuver la démission de M. Göran HELLSTROM et M. Lorenzo GARCIA comme administrateurs au conseil d'administration;
4. De réduire le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de cinq (5) à trois (3);
5. De réélire BDO Audit comme le réviseur d'entreprises de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 28th 2013, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Lennart RUTHOLM and Mr. Torben MADSEN, residing professionally at 38 rue Pafebruch, L-8308 Capellen as directors of the board;
- 2 To re-elect Mr. Tanguy BOULLET as a director of the board;
- 3 To relieve M. Göran HELLSTROM et M. Lorenzo GARCIA as directors of the board;
- 4 To decrease the number of the Board of Directors from five (5) to three (3);
- 5 To re-elect BDO Audit as the independent auditor of the company.

Référence de publication: 2014069915/23.

(140082209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Ngam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069910/10.

(140081563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nobel Constructing Company S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.419.

Rectificatif du bilan au 31.12.2013 déposé le 06/05/2014 avec la référence L140072978

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069912/11.

(140081667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Norron SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.534.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069916/10.

(140081145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Norder Holzhandel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 37, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.460.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014069914/9.
(140081132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

NIP, North Investment Protected Note Issuer, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.925.

Le bilan au 28/02/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069917/10.
(140081353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nova Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 75.935.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA BRANDS S.A.

Référence de publication: 2014069918/11.
(140081095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Orange 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.739.

Madame Kerstin KRAMER, gérante de la Société, réside désormais professionnellement au 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour ORANGE 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014069922/14.
(140081982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 452.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069920/10.
(140081015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 562.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069919/10.

(140081014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Oteli Europe Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oteli Europe Management S.à r.l.

Référence de publication: 2014069924/10.

(140081367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 142.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069964/9.

(140081486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Orange 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 169.760.

Madame Kerstin KRAMER, gérante de la Société, réside désormais professionnellement au 15A, avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour ORANGE 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2014069923/14.

(140081981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Mupp Mouss, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 127.224.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069895/10.

(140081808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.636.

Les comptes annuels consolidés de Nabors Industries Ltd. au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069899/11.

(140081241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 47.620,32.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.947.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of May,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ecwid S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163947 (the Company).

The Company was incorporated on 4 October 2011 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2966 dated 3 December 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 31 December 2012 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 696 dated 21 March 2013.

There appeared,

(1) Runa Capital Fund I, L.P., an exempt limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its seat at c/o Harneys (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, PO Box 10240, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1002, acting through Runa Capital, as general partner

(2) Mr. Ruslan FAZLYEV, residing in Krasnoarmeyskaya 109, 43071 Ulyanovsk (Russia)

(3) Mr. Yury ZAYTSEV, residing in Orlova Str. 27A-34, 432071 Ulyanovsk (Russia)

the persons referred to under items (1) to (3) shall be referred to as the Shareholders and the Shareholders are hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies, given under private seal;

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, request the undersigned notary to record that:

(a) all of the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) Common Shares and all the 1,826,863 (one million eight hundred twenty-six thousand eight hundred sixty-three) Series A Shares, each having with a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) and representing the entirety of the share capital of the Company of USD 36,268.63 (thirty-six thousand two hundred sixty-eight United States Dollars sixty-three Cents) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

(b) the agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) Waiver of the convening notice;

(ii) Creation of series B shares (the Series B Shares), having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each;

(iii) Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 11,351.69 (eleven thousand three hundred fifty-one United States Dollars and sixty-nine Cents) by way of creation and issuance of 1,135,169 (one million one hundred thirty five thousand one hundred sixty-nine) Series B Shares, having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each;

(iv) Subscription and payment of the share capital increase specified under item (iii) above by (a) Runa Capital Fund I, L.P., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 650,000 (six hundred fifty thousand United States Dollars) and (b) iTech Fund I, L.P., by way of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 4,350,000 (four million three hundred fifty thousand United States Dollars);

(v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under its sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

(vi) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety; and

(vii) Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to create Series B Shares, having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each, with the terms of the Series B Shares being set out in full in the amended and restated Articles in the sixth resolution below.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of USD 11,351.69 (eleven thousand three hundred fifty-one United States Dollars and sixty-nine Cents) by way of creation and issuance of 1,135,169 (one million one hundred thirty five thousand one hundred sixty-nine) Series B Shares, having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each (the New Shares), to Runa Capital Fund I, L.P., and iTech Fund I, L.P., as set out in the fourth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Runa Capital Fund I, L.P., represented as stated above, hereby declares to:

(i) subscribe to 147,572 (one hundred forty seven thousand five hundred seventy-two) Series B Shares, having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each; and

(ii) fully pay up such Series B Shares by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of USD 650,000 (six hundred fifty thousand United States Dollars).

iTech Fund I, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its seat at c/o Ogler Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007 Cayman Islands, under the registration number OG-43091, acting through iTech Partners I, LP, as general partner, acting through its general partner iTech Management Ltd., hereby represented by Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to 987,597 (nine hundred eighty seven five hundred ninety seven) Series B Shares, having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of United States Dollar) each; and

(ii) fully pay up such Series B Shares by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of USD 4,350,000 (four million three hundred fifty thousand United States Dollars).

The contributions in cash made to the Company shall be allocated as follows:

(i) USD 11,351.69 (eleven thousand three hundred fifty-one United States Dollars and sixty-nine Cents) to the share capital account of the Company;

(ii) USD 4,988,648.31 (four million nine hundred eighty-eight thousand six hundred forty-eight United States Dollars thirty-one Cents) to the Series B Share Premium (as defined in the Articles as to be amended under the sixth resolution below).

The contributions in cash by Runa Capital Fund I, L.P. and iTech Fund I, L.P. referred to above are from now on at the free disposal of the Company.

The Meeting acknowledges that the New Shares shall be issued at the time of the amendment to the Articles under the sixth resolution.

Fifth resolution

The Meeting resolves to (i) amend the share register of the Company in order to record the issuance of the New Shares and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“ Art. 1. Form, Name and Number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "ECWID S.à r.l." (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders.

The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place of the registered office and transfer

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company (the Board) or, in the case of a sole manager (the Sole Manager) by a decision of the Sole Manager.

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner provided for in Article 22.1.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above), (iv) the ownership of intellectual property (IP) rights in any form, (v) the acquisition, sale, transfer or granting of licenses in respect of the IP rights referred to in (iv) the organisation of research and development activities to generate IP rights or the formation of subsidiaries in or outside of the Grand Duchy of Luxembourg to perform such research and development activities and (vi) the sale of any material or immaterial products based on the IP rights referred to in (iv) above.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/ or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at forty-seven thousand six hundred and twenty US Dollars and thirty-two Cents (USD 47,620.32) represented by one million and eight hundred thousand (1,800,000) Common Shares (the Common Shares), one million eight hundred twenty six thousand eight hundred and sixty three (1,826,863) Series A Shares (the Series A Shares) and one million one hundred and thirty-five thousand one hundred and sixty-nine (1,135,169) Series B Shares (the Series B Shares) having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of US Dollar) each (the Common Shares, the Series A Shares and the Series B Shares are collectively referred to as the shares).

5.2 Distributions to the Shares

The Common Shares, the Series A Shares and the Series B Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 21 and to distributions of the liquidation surplus as set out in Article 22.

5.3 Share premium attached to a class of shares

Any amount paid as share premium in connection with the subscription of the Series A Shares will be booked in a share premium account which will relate to the Series A Shares (the Series A Shares Premium).

The Series A Share Premium is available for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, (i) to all the shareholders pro-rata to the number of shares held by them, as set out in Article 21.3 and (ii) under a liquidation as set out in Article 22.2.

Any amount paid as share premium in connection with the subscription of the Series B Shares will be booked in a share premium account which will relate to the Series B Shares (the Series B Shares Premium).

The Series B Share Premium is available for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, (i) to all the shareholders pro-rata to the number of shares held by them, as set out in Article 21.3 and (ii) under a liquidation as set out in Article 22.2.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Board or the Sole Manager, as the case may be, is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind, on the terms and conditions set by the Board, within the limit set forth under Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

Any amount paid as capital surplus by a holder of Series A Shares will be booked in a "capital surplus" account relating to the Series A Shares (the Series A Surplus).

The Series A Surplus is available for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, (i) to all the shareholders pro-rata to the number of shares held by them, as set out in Article 21.3 and (ii) under a liquidation as set out in Article 22.2.

Any amount paid as capital surplus by a holder of Series B Shares will be booked in a "capital surplus" account relating to the Series B Shares (the Series B Surplus).

The Series B Surplus is available for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, (i) to all the shareholders pro-rata to the number of shares held by them, as set out in Article 21.3 and (ii) under a liquidation as set out in Article 22.2.

5.5 Pre-emptive and anti-dilution rights

For so long as Runa Capital Fund I, L.P., an exempt limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, the registered office of which is at Clifton House (Runa) and iTech Fund I, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, (iTech) are holding shares in the Company, they have a right to subscribe up to their pro rata shares of any New Securities that the Company may, from time to time, propose to issue to any person other than Runa and iTech.

Runa and iTech's "pro rata share" shall be determined according to the number of Common Shares, Series A Shares and Series B Shares owned by them immediately prior to the issuance of the New Securities (assuming the exercise, conversion or exchange of all then outstanding Common Share Equivalents) in relation to the total number of Common Shares, Series A Shares and Series B Shares of the Company outstanding immediately prior to the issuance of the New Securities (assuming the exercise, conversion or exchange of all then outstanding Common Share Equivalents).

In the event the Company proposes to undertake an issuance of New Securities, it shall give Runa and iTech a written notice (the Issuance Notice) of such intention, describing the type of New Securities, their price or exercise price, as the case may be, and the general terms upon which the Company proposes to issue the same. Runa and iTech shall have 30

(thirty) days after the receipt of such notice to agree to subscribe to such New Securities (as determined in the first paragraph of this Article 5.5) at the price indicated in the Issuance Notice and upon the terms specified in the notice by giving written notice to the Company and stating therein the quantity of New Securities to be subscribed. Failure by Runa or iTech to give notice within such thirty-day period shall be deemed to constitute a decision by Runa or iTech not to exercise its subscription rights with respect to such issuance of New Securities.

For a period of ninety 90 (ninety) days following the expiration of the 30 (thirty) day period as described above, the Company may issue any New Securities with respect to which the Runa and iTech's preemptive and anti-dilution rights under this Article 5.5 were not exercised, at a price or exercise price, as the case may be, and upon terms not more favourable to the subscribers thereof than specified in the Issuance Notice. In the event the Company has not issued such New Securities within such 90 (ninety) day period, the Company shall not thereafter issue any New Securities, without first again offering such securities in the manner provided in this Article 5.5.

The terms of this Article 5.5 are not applicable to any New Securities issued in accordance with any subscription agreement that may be entered into by Runa and the Company on or around 5 May 2014, any subscription agreement that may be entered into by iTech and the Company on or around 5 May 2014, the Company's ESOP plan or any similar profit sharing plan of the Company.

New Securities means, any newly issued shares and Common Share Equivalents of the Company, except for (i) any Common Share Equivalents issued to the employees, consultants, officers or directors of the Company pursuant to other share option, share purchase or share bonus plan, agreement or arrangement to be approved by the Board from time to time; (ii) newly issued shares resulting from the exercise, conversion or exchange of Common Share Equivalents; (iii) securities issued in connection with a bona fide acquisition of another business; (iv) securities issued in a Qualified Listing; (v) securities issued in connection with any share split, share dividend, combination, recapitalization or similar transaction of the Company (vi) shares of the Company and Common Share Equivalents issued to Ruslan Fazlyev, Yury Zaytsev, Runa and iTech pursuant to any share subscription agreement that may be entered into by them for the first time, including shares of the Company and Common Share Equivalents issued to Ruslan Fazlyev, Yury Zaytsev as condition precedent under such agreement; or (vii) any other issuance of shares whereby Runa and iTech give a written waiver of their rights.

Common Share Equivalents means warrants, options and rights exercisable for Common Shares, Series A Shares or Series B Shares or securities convertible into or exchangeable for Common Shares, Series A Shares or Series B Shares.

Qualified Listing means the successful public offering by the Company of all or part of the share capital of the Company (or any depository receipts representing such share capital) whereby the Common Shares (and shares derived therefrom) are admitted to trading on the Official List of the UK Listing Authority, the New York Stock Exchange, NASDAQ, or a listing or quotation on another recognised stock exchange or trading association in compliance with applicable laws and regulations), pursuant to which the gross proceeds to the Company of not less than USD 25,000,000 (twenty-five million US Dollars) are raised.

5.6 Authorisation for the Board to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The Board is authorised to increase the current share capital by up to USD 4,029.85 (four thousand twenty-nine US Dollars and eighty-five Cents) represented by a maximum of 402,985 (four hundred two thousand nine hundred eighty-five) Common Shares, each having a nominal value of USD 0.01 (one Cent of US Dollar).

(b) Terms of the authorisation

The Board is authorised to increase the current share capital by up to the amount indicated in Article 5.6 (a), in whole or in part from time to time, by way of issuance of Common Shares in consideration for a payment in cash, to selected employees, Managers and officers of the Company and of any present or future parent or subsidiaries of the Company (the Eligible Employees), only in connection with the execution of the share option plan that may be adopted by the Company to be referred to as the ESOP Plan.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any stock option to the Eligible Employees.

(c) Authorisation to issue shares to non-shareholders

The Board is expressly authorised to issue Common Shares pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5.6 to the Eligible Employees, whether they are shareholders of the Company prior to any such issuance or not.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Following the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5.6, article 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase of share capital and Article 5.6 (a) shall be amended to reflect the corresponding decrease of the number of Common Shares that may be issued by the Board. The Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares.**6.1 Redemption of Shares**

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

The acquisition by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting; provided that the redemption is made in accordance with the distributions rules set out in Article 21 and the rules regarding the distributions of the liquidation surplus set out in Article 22.2, as the case may be.

6.2 Number of shares and shareholders

There is no limitation on the number of shares which the Company can issue, but the number of holders of shares will at any time be strictly limited to 40 (forty).

Shares of the Company cannot be offered to the public.

6.3 Conversion of the Series A Shares and the Series B Shares

Preferred Shares shall be convertible, at the option of the holder thereof, at any time and from time to time, and without the payment of additional consideration by the holder thereof, into the fully paid and non assessable Common Shares one a one to one basis (one Preferred Share is convertible into one Common Share).

The conversion of the Preferred Shares into Common Shares shall be carried out by the contribution in kind of the Preferred Shares against the issuance of new Common Shares by the Company under a capital increase of the Company or in any other manner permitted by applicable law.

A holder of Preferred Shares shall exercise its conversion rights by giving the Company written notice of such exercise, indicating all or any number of the Preferred Shares that the holder of Preferred Shares requires to be converted (the Conversion Notice), either by registered mail or by fax sent to the registered office of the Company. Where a certificate evidencing the Preferred Shares has been issued, such certificate shall be sent along with the notice. Upon receipt of the Conversion Notice, the Company shall as soon as possible (a) give written notice to the relevant holder of the time at which the conversion of the Preferred Shares shall take place, which shall be no later than 30 Business Days from the date of receipt of the Conversion Notice (the Conversion Date), (ii) the number of Common Shares that it is entitled to be allocated as a result of the conversion and (iii) the formalities that must be complied with by the holder of Preferred Shares as well as the documents to be executed by it in order to be allocated with the Common Shares on the Conversion Date.

For the purpose of these Articles, Preferred Shares shall mean the Series A Shares and the Series B Shares or any of them.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 8. Debt securities. The Company may not issue debt securities to the public.

Debt securities issued by the Company in registered form may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form.

Art. 9. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred to the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 10. General Meeting of the shareholders.**10.1 Convening and holding of General Meetings**

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

General Meetings may always be convened by the Board or the Sole Manager, as the case may be, failing which by the supervisory board, if any, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

10.2 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

10.3 Quorum and majority requirements

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company.

Resolutions resolving on the allocation of profits and any form of distribution to the Shareholders may only be adopted by the positive vote of the majority of each class of shares.

The nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of the shareholders.

10.4 Written resolutions

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 11. Management.

11.1 Number of managers and terms of management

The Company is managed by at least four managers, who will together constitute the Board.

11.2 Appointment, removal and co-optation

The manager(s) shall be elected by the General Meeting. Subject to Article 11.1, the General Meeting shall also determine the number of managers, their remuneration and the term of their office. A manager may be removed ad nutum (without cause) and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

As long as Runa and iTech hold shares in the Company, and as long as Ruslan Fazlyev holds shares in the Company, Runa, iTech and Ruslan Fazlyev shall be entitled to present a list of candidates by notice in writing to the Company for election at the General Meeting in respect of (i) one candidate for Runa, one candidate for iTech and two candidates for Ruslan Fazlyev, and as follows.

A manager presented by Runa and elected by the General Meeting will be hereafter referred to as the A Manager. A manager presented by iTech and elected by the General Meeting will be hereafter referred to as the B Manager. The managers presented by Ruslan Fazlyev and elected by the General Meeting will be hereafter referred to as the C Manager (s).

Once the Company receive a list for the election of an A Manager, a B Manager or a C Manager, the Company will convene, within a reasonable period of time, a General Meeting in order to consider the appointment or replacement proposed in such list.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman

The General Meeting shall appoint a chairman (the Chairman) among the members, who will have a casting vote, and Ruslan Fazlyev, for so long as he holds shares in the Company, may nominate for election the person to be appointed as Chairman. The Chairman will chair at all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair at the relevant meeting by simple majority vote of the managers present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet at least on a quarterly basis and every other time as necessary upon call by the Chairman or any two managers at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the managers at least 5 (five) clear calendar days (excluding the day of dispatch of the convening notice and the day on which such meeting is held) in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing of a member of the Board. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communications

Any manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications whereby (i) the managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the managers can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg and for the purpose of Article 12.5 below, any manager participating by such means will be deemed to be present.

12.5 Proceedings

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Chairman shall have a casting vote.

(a) Quorum

The Board may validly debate and make decisions only if at least three managers including the A Manager, one B Manager and one C Manager are present.

(b) Qualified Approval

Decisions in relation to the matters below are made by the majority of the members present or represented provided that the A Manager and the B Manager must have voted in favour of the resolutions for it to pass:

(a) Authorization or issuance of additional Common Shares, Series A Shares or Series B Shares;

(b) Amendment of or amendments to the shareholders agreement relating to the Company that may be entered into from time to time, or these Articles;

(c) Employment Contracts. The making, variation, or termination of a contract or arrangement with respect to the appointment, removal, or conditions of employment of executive level employees, such as the chief executive officer, the chief technical officer, or the chief financial officer of the Company or any of its Subsidiaries;

(d) Changes to Series A Shares or to Series B Shares. Any changes to the rights or the terms of the Series A Shares or Series B Shares; authorization of additional Series A Shares or Series B Shares; authorization or reclassification of securities into any class or series of equity securities senior to or on parity with Series A Shares or Series B Shares.

(e) Changes to Corporate Governance. Any changes in the corporate governance of the Company or any of its Subsidiaries;

(f) Annual Plan and Budget. Approval of the Annual Budget of the Company or any of its Subsidiaries;

(g) Corporate Actions. Any corporate action of the Company or any of its Subsidiaries that alters the equity structure of the Company or any of its Subsidiaries, such as the issuing of new shares, the redemption of shares, merger, consolidation, sale of substantially all assets, encumbrance of the Company's intellectual property, liquidation, dissolution, reorganization, or recapitalization;

(h) Distributions. The payment or declaration by the Company or any of its Subsidiaries of a dividend or other distribution or the return or buy-back of any capital on account of shares;

(i) Financial Indebtedness. The incurring of financial indebtedness by the Company or any of its Subsidiaries, that when aggregated with all other financial indebtedness of the Company and its Subsidiaries, would exceed USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) (for this purpose, financial indebtedness means any indebtedness, present or future, actual or contingent, with respect to money borrowed or raised or any financial accommodation);

(j) Insolvency/Bankruptcy. To the extent permitted by applicable law, the commencement by the Company or any Subsidiary of a voluntary case or proceeding under any applicable federal, state or foreign bankruptcy, insolvency, reorganization or other similar law or of any other case or proceeding to be adjudicated a bankrupt or insolvent, or the consent by it to the entry of a decree, order, judgment or other similar document in respect of the Company or any Subsidiary in an involuntary case or proceeding under any applicable federal, state or foreign bankruptcy, insolvency, reorganization or other similar law or to the commencement of any bankruptcy or insolvency case or proceeding against it, or the filing by it of a petition or answer or consent seeking reorganization or relief under any applicable federal, state or foreign law, or the consent by it to the filing of such petition or to the appointment of or taking possession by a custodian, receiver, liquidator, assignee, trustee, sequestrator or other similar official of the Company or any Subsidiary or of any substantial part of its property, or the making by it of an assignment for the benefit of creditors, or the execution of a composition of debts, or the occurrence of any other similar federal, state or foreign proceeding, or the admission by it in writing of its inability to pay its debts generally as they become due, the taking of corporate action by the Company or any Subsidiary in furtherance of any such action;

(k) Budget Deviations. Deviation of more than 10% (ten per cent) from any line item in the Annual Budget;

(l) Board of Managers. Increase or decrease in the size of the Board;

(m) Interim Dividends. The declaration and payment of interim dividends by the Board

(n) Payment in kind of dividends. The declaration and payment in kind of dividends, as set out in Article 21.5

it being understood that to the extent that any of the matters listed above does not fall within the powers of the Board, as set out in Article 14, those matters can be however the subject matter of a deliberation and vote by the Board, without prejudice to the passing of the relevant corporate approval by the Company or the Subsidiary, as the case may be, to approve the relevant action in accordance with applicable law.

For the purpose of this Article 12, the following capitalised terms shall have the meanings ascribed to them below:

Annual Budget means a plan together with a draft operating budget for the Company and its Subsidiaries for the next financial year which must be broken down by (i) quarter, (ii) for the Company and each of its Subsidiaries and must include estimated major items of revenue; operating, sales, general, and administrative expenses; and capital expenditures and including a line-item description of material contracts, along with terms and conditions for each; and must be accompanied by a cash-flow forecast and a balance sheet showing the projected position of the Company and each of its Subsidiaries as of the end of that next financial year.

Business means the development, marketing, and sale of software products and services.

Person means any individual, corporation, partnership, limited partnership, proprietorship, association, limited liability company, firm, trust, estate or other enterprise or entity.

Subsidiary means, with respect to any specified Person, any Person of which the specified Person, directly or indirectly, owns more than 50% (fifty per cent) of the issued and outstanding authorized capital, share capital, voting interests or registered capital.

(c) Participation by proxy

A manager may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 16, where at least one manager is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted is present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining managers present or represented who are not conflicted.

12.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.7 Sole Manager

Article 12 does not apply in where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager.

13.1 Form of the resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

13.2 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the managers present at such meeting.

13.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the Sole Manager

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Manager, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board, or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board, or as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board, or as the case may be, the Sole Manager.

Art. 15. Binding signatures.

15.1 Signatory powers of managers

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of any C Manager or (ii) the joint signature of an A Manager and a C Manager or (iii) the joint signature of a B Manager and a C Manager or (iv) in the case of a sole manager, the sole signature of the Sole Manager.

15.2 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.**16.1 Procedure regarding a conflict of interest**

In the event that any manager of the Company has an interest, direct or indirect, opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such manager shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The manager may not take part in the deliberations relating to that transaction. The transaction and the manager's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The manager's interest that conflicts with the Company's interest shall be of a patrimonial nature.

16.2 Conflict of interest of the Sole Manager

For so long as the Company has a Sole Manager, in the event that the Sole Manager has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Manager, this conflict of interest shall be set out in the minutes or written resolution of the Sole Manager, as the case may be, recording the approval of that transaction.

The Sole Manager's interest that conflicts with the Company's interest shall be of a patrimonial nature.

16.3 Exceptions regarding a conflict of interest

The preceding two paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Manager concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

16.4 Absence of conflict of interest

Any manager of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 16.

Furthermore, the Shareholders may agree on a list (the Safe Harbour) of companies, trademarks or copyrights which any manager of the Company can own, manage, develop, sell or dispose of in any way. Any manager of the Company will be deemed not to have an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 16 when he, or the Company, proposes or contemplates to deal with items included in the Safe Harbour.

Art. 17. Indemnification. The Company must indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the manager.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or several independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty first day of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. The Board or, as the case may be, the Sole Manager shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

Art. 21. Allocation of profits.**21.1 Allocation to the legal reserve**

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time, but shall again be compulsory if the reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

21.2 Allocation of profits by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and in particular it may decide to declare and pay dividends, within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in this Article 21.

21.3 Rules regarding distributions

Distributions to the shareholders, whether by dividend, share redemption or otherwise (but excluding, for the avoidance of doubt, payment to the shareholders in the event of a liquidation of the company), out of profits and distributable reserves available for that purpose, including the A Share Premium, the A Capital Surplus, the B Share Premium, and the B Capital Surplus, if and when declared by the General Meeting, shall be made pro-rata to the number of shares held by the shareholders, irrespective of the classes of shares held by them.

21.4 Interim dividend

The Board, (with the affirmative vote of the A Manager and the B Manager as set out in Article 12.5 (b)) or as the case may be, the Sole Manager, may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, provided that there are sufficient profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 21 only.

In addition, the General Meeting may also declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, provided that there are sufficient profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 21 only.

21.5 Payment of dividend

Dividends may be paid in euro, dollars or any other currency selected by the Board or, as the case may be, the Sole Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature and for the valuation to be set by the Board (with the affirmative vote of the A Manager and the B Manager as set out in Article 12.5 (b)), at its discretion.

Art. 22. Dissolution and Liquidation.

22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting passed by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution amongst shareholders, shall be distributed as follows, by way of advance payments or after payment (or provisions as the case may be) of the Company's liabilities:

(i) each holder of Preferred Shares may choose to receive the greater of (a) distribution calculated pursuant to this Article 22.2 (ii) (A) and (B) or (b) the amount such holder would have received if its Preferred Shares were converted into Common Shares immediately prior to the liquidation, (in which latter case, for the avoidance of doubt, the distributions would be made between the holder of Preferred Shares and the holders of Common Shares on a pari passu basis);

(ii) the distributions to which a holder of Preferred Shares is entitled pursuant to Article 22.2 (i) (a) shall be computed as follows:

(A) first, each holder of Series B Shares shall receive an amount equal to one (1x) (i) the nominal value of its Series B Shares plus (ii) its outstanding pro rata share of the Series B Shares Premium and Series B Surplus (if any) (1* (i+ii)) and each holder of Series A Shares shall receive an amount equal to one (1x) (i) the nominal value of its Series A Shares plus (ii) its outstanding pro rata share of the Series A Shares Premium and Series A Surplus (if any) (1* (i+ii));

(B) second, each Series B Share and Series A Share shall receive an amount equal to the declared and unpaid dividend provided for in Article 21;

(C) third, the holders of each Common Share collectively shall receive the balance of the surplus assets of the Company. For the avoidance of doubt, each holder of Common Shares accepts to receive repayment of the nominal value of its Common Shares in accordance with the distribution rules set out in this Article 22.2. Each of the following events shall be considered a liquidation for purposes of this Article 22.2:

(a) a merger or consolidation in which

(i) the Company is a constituent party or

(ii) a subsidiary of the Company is a constituent party and the Company issues shares pursuant to such merger or consolidation,

except any such merger or consolidation involving the Company or a subsidiary in which the shares of the Company outstanding immediately prior to such merger or consolidation continue to represent, or are converted into or exchanged for shares or other securities that represent, immediately following such merger or consolidation, at least a majority, by voting power, of the shares of (1) the surviving or resulting corporation or (2) if the surviving or resulting corporation is a wholly owned subsidiary of another corporation immediately following such merger or consolidation, the parent corporation of such surviving or resulting corporation (a Merger Event); or

(b) the sale, lease, transfer, exclusive license or other disposition, in a single transaction or series of related transactions, by the Company or any subsidiary of the Company of all or substantially all the assets of the Company and its subsidiaries taken as a whole or the sale or disposition (whether by merger or otherwise) of one or more subsidiaries of the Company if substantially all of the assets of the Company and its subsidiaries taken as a whole are held by such subsidiary or subsidiaries, except where such sale, lease, transfer, exclusive license or other disposition is to a wholly owned subsidiary of the Company (a Disposal Event).

As a result, under a Merger Event, any consideration to be received by the Company's shareholders (in cash, share, securities or in any other form) must be made in accordance with the distribution rules set out in this Article 22.2 and, in connection with or following a Disposal Event, any distribution to be made by the Company to its shareholders must be made in accordance with the distribution rules set out in this Article 22.2.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de mai, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ecwid S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163947 (la Société). La Société a été constituée le 4 octobre 2011 en vertu d'un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2966 du 3 décembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 696 du 21 mars 2013.

A comparu

(1) Runa Capital Fund I, L.P., une société en commandite exonérée de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o Harneys (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Stree, PO Box 10240, Grand Cayman, KY1-1002, Iles Caymans, représentée par Runa Capial, comme associé commandité,

(2) M Ruslan FAZLYEV, résidant à Krasnoarmeyskaya 109, 43071 Ulyanovsk (Russie),

(3) M Yuri ZAYTSEV, résidant à Orlova Str. 27A-34, 432071 Ulyanovsk (Russie)

les personnes nommées sous points (1) à (3) sont collectivement désignées comme les Associés et les Associés sont représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de procurations accordées sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(a) l'intégralité des 1.800.000 (une million huit cent mille) parts sociales ordinaires et 1.826.863 (un million huit cent vingt-six mille huit cent soixante-trois mille) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis) chacune dans le capital social de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société de 36.268,63 (trente-six mille deux cent soixante-huit Dollars soixante-trois cents) est valablement représenté à l'As-

semblée, qui est par conséquence régulièrement constituée et capable de délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

(b) l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

(ii) Création de parts sociales de classe B, (Parts de Classe B) ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis);

(iii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.351,69 USD (onze mille trois cent cinquante-et-un Dollar soixante-neuf cents), par la création et l'émission de 1.135.169 (un million cent trente-cinq mille cent soixante-neuf) Parts de Classe B, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis) chacune;

(iv) Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point (iii). ci-dessus par (a) Runa Capital Fund I, L.P., au moyen d'apport en numéraire d'un montant nominal de 650.000 USD (six cent cinquante mille Dollars) et (b) iTech Fund I, L.P., au moyen d'apport en numéraire d'un montant nominal de 4.350.000 USD (quatre million trois cent cinquante mille Dollars);

(v) Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société;

(vi) Modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité; et

(vii) Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer de Parts de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis), les dispositions applicables aux Parts de Classe B stipulées dans les Statuts tels que modifiés étant reprises dans la sixième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 11.351,69 USD (onze mille trois cent cinquante-et-un Dollar soixante-neuf cents), par la création et l'émission de 1.135.169 (un million cent trente-cinq mille cent soixante-neuf) Parts de Classe B, ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar des Etats-Unis) chacune (les Nouvelles Parts) à Runa Capital Fund I, L.P., et iTech Fund I, L.P., comme énoncé dans la quatrième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve et accepte l'intervention, souscription et la libération des nouvelles Parts selon les modalités suivantes:

Intervention - Souscription - Paiement

Runa Capital Fund I, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire à 147.572 (cent quarante-sept mille cinq cent soixante-douze) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune (un cent de Dollar des Etats-Unis); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement s'élevant à un montant de 650.000 USD (six cent cinquante mille Dollars).

iTech Fund I, L.P., une société en commandite exonérée de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o Ogler Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caymans, représentée par son actionnaire commandité iTech Management Ltd., représenté par Philippe Thiebaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé, déclare:

(i) souscrire à 987.597 (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune (un cent de Dollar des Etats-Unis); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en un paiement s'élevant à un montant de 4.350.000 USD (quatre millions trois cent cinquante mille Dollars).

Les apports en numéraire sont à allouer comme indiqué ci-dessous:

(i) 11.351,69 USD (onze mille trois cent cinquante-et-un Dollars, soixante-neuf cents) au capital social de la Société;

(ii) 5.326.245,31 USD (cinq millions trois cent vingt-six mille deux cent quarante-cinq Dollars) à la Prime d'émission de Parts de Classe B (tel que défini dans les Statuts modifiés par la sixième résolution ci-dessous).

Les contributions par Runa Capital Fund I, L.P. et iTech Fund I, L.P. mentionnées ci-dessus sont dès lors à la libre disposition de la Société.

L'Assemblée reconnaît que les Nouvelles Parts seront émis au moment de la modification des Statuts dans la sixième résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les l'émission de Nouvelles Parts et (ii) d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts. En conséquence de ces modifications, l'Assemblée décide de procéder à la refonte des Statuts dans leur intégralité, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'ils seront désormais formulés comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination et Nombre d'Associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Ecwid S.à r.l." (la Société).

1.2 Nombre d'associés

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

En cas d'Associé Unique, toute référence aux associés dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Lieu et transfert du lieu du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) ou, dans le cas d'un gérant unique (le Gérant Unique) par une décision du Gérant Unique.

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 Durée indéterminée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux dispositions de l'article 22.1.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts ou d'unités émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs, (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus), (iv) la propriété de droits de propriété intellectuelle (IP) sous quelque forme que ce soit, (v) l'acquisition, la vente, le transfert et l'octroi de licences relatifs aux droits mentionnés au point (iv), l'organisation d'activités de recherche et développement générant des droits IP ou l'établissement de filiales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger afin de conduire des activités de recherche et développement, et (vi) la vente de tous produits matériels ou immatériels issus des droits IP mentionnés au point (iv) ci-dessus.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de parts sociales, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de créance et de capitaux propres, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses avoirs, y inclus et de manière non-exhaustive en nantissant, cédant, ou grevant de charges tout ou partie de ses avoirs au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Capital social en circulation

Le capital social est fixé à quarante-sept mille six cent et vingt Dollars des Etats-Unis et trente-deux Cents (USD 47.620,32) représenté par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), un million huit cent vingt-six mille huit cent soixante-trois (1.826.863) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et un million cent trente-cinq mille cent soixante-neuf (1.135.169) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent de Dollar des Etats-Unis) chacune (les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B étant désignées ci-après collectivement comme les parts sociales).

5.2 Distributions aux Parts Sociales

Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B pourront recevoir des distributions, au moyen de distributions de dividendes, de rachats de parts sociales ou de toute autre manière, comme indiqué dans l'article 21, et pourront également bénéficier de la distribution du boni de liquidation, conformément à l'article 22.

5.3 Prime d'émission relative à une classe de parts sociales

Tout montant versé au titre de prime d'émission lors de la souscription à des Parts Sociales de Classe A sera enregistré dans un compte de prime d'émission qui sera réservé aux Parts Sociales de Classe A (la Prime d'Emission de Parts Sociales de Classe A).

La Prime d'émission de Parts Sociales de Classe A est disponible pour des distributions par dividende, rachat d'actions ou par tout autre moyen, (i) à tous les Associés au prorata du nombre de Parts Sociales détenues par eux, tel que énoncé par Article 21.3 et (ii) en cas de liquidation tel que énoncé par Article 22.2.

Tout montant versé au titre de prime d'émission lors de la souscription à des Parts Sociales de Classe B sera enregistré dans un compte de prime d'émission qui sera réservé aux Parts Sociales de Classe B (la Prime d'Emission de Parts Sociales de Classe B).

La Prime d'émission de Parts Sociales de Classe B est disponible pour des distributions par dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière, (i) à tous les Associés au prorata du nombre de Parts Sociales détenues par eux, tel que énoncé par Article 21.3 et (ii) en cas de liquidation tel que énoncé par Article 22.2.

5.4 Apports au compte d'excédent de capital

Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, est autorisé à approuver des apports au capital social sans émission de nouvelles parts sociales, en vertu de paiements effectués en espèces ou en nature dans les conditions définies par le Conseil de Gérance et dans les limites fixées par le droit luxembourgeois. Tout apport au capital sans émission de nouvelles parts sociales sera enregistré au compte "d'excédent de capital", conformément au droit luxembourgeois.

Tout montant versé au titre d'excédent de capital par un détenteur de Parts Sociales de Classe A sera enregistré dans un compte d'excédent de capital réservé aux Parts Sociales de Classe A (l'Excédent de Capital de Classe A).

L'Excédent de Capital de Classe A est disponible pour effectuer des distributions sur une base proportionnelle, au moyen de distributions de dividendes, rachats de parts sociales, ou de toute autre manière, (i) à tous les Associés au prorata du nombre de Parts Sociales détenues par eux, tel que énoncé par Article 21.3 et (ii) en cas de liquidation tel que énoncé par Article 22.2.

Tout montant versé au titre d'excédent de capital par un détenteur de Parts Sociales de Classe B sera enregistré dans un compte d'excédent de capital réservé aux Parts Sociales de Classe B (l'Excédent de Capital de Classe B).

L'Excédent de Capital de Classe B est disponible pour effectuer des distributions sur une base proportionnelle, au moyen de distributions de dividendes, rachats de parts sociales, ou de toute autre manière, (i) à tous les Associés au prorata du nombre de Parts Sociales détenues par eux, tel que énoncé par Article 21.3 et (ii) en cas de liquidation tel que énoncé par Article 22.2..

5.5 Droits de préemption et anti dilution

Tant que Runa Capital Fund I, L.P, une société en commandite exemptée formée selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Clifton House (Runa) et iTech Fund I, L.P., une société en commandite exonérée de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o Oglers Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caymans (iTech) détiennent des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B, Runa et iTech disposent d'un droit leur permettant de souscrire, sur une base proportionnelle, à toutes Nouvelles Valeurs Mobilières que la Société pourra proposer d'émettre à tout moment et à toute personne autre que Runa ou iTech.

Cette base proportionnelle sera déterminée par le rapport entre le nombre de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B détenues par Runa et iTech immédiatement avant l'émission des Nouvelles Valeurs Mobilières (et ce en prenant en compte l'exercice, la conversion ou l'échange de tous les Equivalents de Parts Sociales Ordinaires en circulation), et le nombre total de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B de la Société en circulation immédiatement avant l'émission des Nouvelles Valeurs Mobilières (et ce en prenant en compte l'exercice, la conversion ou l'échange de tous les Equivalents de Parts Sociales Ordinaires en circulation).

Dans le cas où la Société propose d'émettre de Nouvelles Valeurs Mobilières, la Société doit donner à Runa et iTech une notification écrite (l'Avis d'Emission) de son intention, indiquant la nature des Nouvelles Valeurs Mobilières, leur prix ou le prix d'exercice, ainsi que les conditions générales applicables à l'émission. Suivant la réception de cet Avis d'Emission, Runa et iTech disposeront de 30 (trente) jours pour décider de souscrire à ces Nouvelles Valeurs Mobilières (conformément aux dispositions du premier paragraphe du présent article 5.5) au Prix Runa et iTech et selon les conditions prévues dans l'Avis d'Emission, en notifiant la Société par écrit et en indiquant le nombre de Nouvelles Valeurs Mobilières devant être souscrites. A défaut d'une telle notification de Runa ou iTech dans les 30 (trente) jours, Runa ou iTech sera considérée comme ayant pris la décision de ne pas exercer ses droits de souscription concernant l'émission de Nouvelles Valeurs Mobilières.

Dans une période de 90 (quatre-vingt-dix) jours suivant l'expiration de la période de 30 (trente) jours mentionnée ci-dessus, la Société pourra émettre toutes Nouvelles Valeurs Mobilières pour lesquelles les droits de préemption et anti dilution de Runa et iTech prévus au présent article 5.5 n'ont pas été exercés, à un prix ou un prix d'exercice, selon le cas, et à des conditions qui ne sont pas plus favorables pour les souscripteurs que ceux prévus dans l'Avis d'Emission. Dans l'hypothèse où la Société n'a pas émis de Nouvelles Valeurs Mobilières durant cette période de 90 (quatre-vingt-dix) jours, la Société ne pourra pas émettre de Nouvelles Valeurs Mobilières sans les avoir préalablement proposées, conformément aux dispositions prévues au présent article 5.5.

Dans le cadre du présent article 5.5:

Le Prix Runa et iTech signifie (A) dans le cadre d'une émission de parts sociales, (i) si le prix des Nouvelles Obligations est inférieur à USD 1,12 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et douze cents): la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B, et (ii) si le prix des Nouvelles Obligations est supérieur à USD 1,12 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et douze cents): le prix indiqué dans l'Avis d'Emission et (B) dans le cadre d'une émission d'Equivalents de Parts Sociales Ordinaires, les prix mentionnés au (A) (i) et (ii) sont applicables au prix d'exercice des Equivalents de Parts Sociales Ordinaires.

Nouvelles Valeurs Mobilières désigne les nouvelles parts sociales émises ainsi que les Equivalents de Parts Sociales Ordinaires de la Société, à l'exception (i) des Equivalents de Parts Sociales Ordinaires émis aux employés, consultants, dirigeants et gérants de la Société en vertu d'autres options de souscrire à des parts sociales, projets d'acquisition de parts sociales ou de bonus, contrats et conventions devant être soumis à l'approbation du Conseil de Gérance au fil du temps, (ii) des nouvelles parts sociales émises suite à l'exercice, la conversion ou l'échange d'Equivalents de Parts Sociales Ordinaires, (iii) des obligations émises au cours d'une acquisition de bonne foi d'une autre affaire, (iv) des obligations émises dans le cadre d'une Cotation Qualifiée, (v) des obligations émises dans le cadre d'une division des parts sociales, des dividendes des parts sociales, d'une combinaison, d'une recapitalisation ou de toute autre opération similaire réalisée par la Société, (vi) des parts sociales de la Société et des Equivalents de Parts Sociales Ordinaires émis pour Ruslan Fazlyev et Yury Zaytsev, Runa et iTech selon les termes des contrats de souscription de parts sociales conclus entre eux pour la première fois, y compris les parts sociales de la Société et les Equivalents de Parts Sociales émis pour Ruslan Fazlyev, Yury Zaytsev à titre de conditions suspensives dans lesdits contrats, ou (vii) toute autre émission de parts sociales pour laquelle Runa et iTech renoncent à l'exercice de leurs droits par écrit.

Equivalents de Parts Sociales Ordinaires désigne les warrants, droits et options pouvant être exercés sur les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A ou les Parts Sociales de Classe B ou les valeurs mobilières convertibles ou échangeables avec des Parts Sociales Ordinaires, des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B.

Cotation Qualifiée désigne une offre publique réussie par la Société de tout ou partie de son capital social (ou de certificats de dépôt représentant le capital social) par laquelle les Parts Sociales Ordinaires (et les parts sociales dérivées de celles-ci) sont admises à la cote officielle de l'autorité de marché britannique, le New York Stock Exchange, le NAS-

DAQ, ou sur tout autre marché de titres ou toute autre institution conformément aux règlements et droits applicables, selon laquelle les revenus bruts de la Société supérieurs à USD 25.000.000 (vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sont augmentés.

5.6 Autorisation pour le Conseil de Gérance d'augmenter le capital social

(a) Etendue de l'autorisation

Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social actuel d'un montant maximal de

4.029,85 USD (quatre mille vingt-neuf Dollar quatre-vingt-cinq cents) représenté par un maximum de 402.985 (quatre cent mille deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 0,01 (un Cent de Dollar des Etats-Unis) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social actuel d'un montant maximal indiqué sous Article 5.6 (a) ci-dessus, en entier ou en partie de temps en temps, par la voie d'émission de Parts Sociales Ordinaires, en contrepartie de paiement en numéraire, à des salariés sélectionnés, Directeurs et officiers de la Société et à tout présent ou future société mère ou filiale de la Société (les Salariés Admissibles), uniquement en connexion avec l'exécution du régime d'option d'achat d'actions adopté par la Société, dénommé ESOP Plan.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription et émission de Parts Sociales conformément au pouvoir donné par cet Article 5.6, y compris la détermination de lieu et heure de l'émission ou des émissions successives des Parts Sociales, le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, et les conditions de paiement pour les Parts Sociales sous toute option aux Salariés Admissibles.

(c) Autorisation d'émission de parts a des non-associés

Le Conseil de Gérance est expressément autorisé à émettre des Parts Sociales Ordinaires conformément à l'autorisation accordée par cet Article 5.6 aux Salariés Admissibles, associés de la Société au préalable ou non.

(d) Enregistrement d'augmentations de capital dans les Statuts

Suite à l'utilisation de l'autorisation accordée au Conseil de Gérance par cet Article 5.6, article 5.1 des Statuts sera modifié pour tenir compte de chaque augmentation de capital social, et Article 5.6 (a) sera modifié pour tenir compte de la réduction correspondante du nombre de Parts Sociales Ordinaires qui peuvent être émis par le Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance prendra ou autorisera toute personne à prendre toute démarche nécessaire pour permettre l'enregistrement de cette augmentation et les modifications des Statuts conséquentes devant notaire.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Rachats de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou de fonds suffisants.

L'acquisition par la Société de parts sociales détenues par elle-même dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou par l'Assemblée Générale, à condition que le rachat des parts sociales respecte les règles de distribution prévues à l'article 21 et les règles de distribution du boni de liquidation prévues à l'article 22.2, selon le cas.

6.2 Nombre de parts sociales et d'associés

Il n'y a pas de limitation du nombre de parts sociales que la Société peut émettre, mais le nombre d'associés est strictement limité à 40 (quarante).

Les parts sociales de la Société ne peuvent être proposées au public.

6.3 Conversion des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B

Les Parts Sociales Préférées sont convertibles, au gré de leur porteur, à tout moment et de temps à autre, et sans paiement supplémentaire par le porteur, dans des Parts Sociales Ordinaires entièrement payées et non-libérées sur une base d'égalité (une Part Sociale Préférée est convertible en une Part Sociale Ordinaire).

La conversion de Parts Sociales Préférées en Parts Sociales Ordinaires sera faite par un apport en nature des Parts Sociales Préférées contre l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires par la Société dans le cadre d'une augmentation du capital de la Société, ou de toute autre manière prévue par la loi applicable.

Le porteur de Parts Sociales Préférées utilise son droit de conversion par notification écrite à la Société, indiquant le nombre de Parts Sociales Préférées qu'il désire convertir (la Notice de Conversion), par lettre ou facsimile envoyée au siège social de la Société. Si un certificat prouvant la propriété des Parts Sociales Préférées a été émis, ce certificat doit être envoyé ensemble avec la Notice de Conversion. À la réception de la Notice de Conversion, la Société notifie le porteur concerné (i) de l'heure à laquelle la conversion des Parts Sociales Préférées aura lieu, qui n'excédera pas le délai de 30 jours ouvrables de la date de réception de la Notice de Conversion (la Date de Conversion), (ii) le nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il recevra comme résultat de la conversion et (iii) des formalités à accomplir par le porteur de Parts Sociales Préférées ainsi que les documents à signer par lui afin de pouvoir recevoir les Parts Sociales Ordinaires à la Date de Conversion, dès que possible.

Aux fins des présents Statuts, désigne les Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B, ou chacune d'eux.

Art. 7. Transferts de parts sociales. Les parts sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social souscrit. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) doivent être respectées.

Art. 8. Obligations. La Société ne peut pas émettre d'instruments de dettes au public.

Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent en aucun cas être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de la Société. Tant que la Société ne comprend qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés à l'Assemblée Générale. Tant que la Société ne comprend qu'un seul associé, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale dans les présents Statuts est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont constatées par voie de procès-verbaux ou de résolutions écrites, selon le cas.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale des associés.

10.1 Convocation et tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales des associés peuvent être tenues aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation aux assemblées.

Des Assemblées Générales peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance ou par le Gérant Unique, à défaut par le conseil de surveillance, le cas échéant, ou à défaut par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

10.2 Droits de vote attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère une voix à son détenteur.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

10.3 Quorum et conditions de majorité

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions portant sur la distribution des bénéfices et sur toute autre forme de distribution aux Associés ne pourront être adoptées qu'après l'obtention d'un vote affirmatif de la majorité de chaque classe de Parts Sociales.

La nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

10.4 Résolutions écrites

Tant que la Société compte moins de 25 (vingt-cinq) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire par les associés au lieu d'être prises en assemblées générales. Dans ce cas, chaque associé recevra un projet de résolutions explicite, et devra voter par écrit (sa participation au vote étant attestée par une lettre, une télécopie ou un courriel).

Art. 11. Gérance.

11.1 Nombre des gérants et conditions de la gérance

La Société est gérée par quatre gérants qui constituent ensemble le Conseil de Gérance.

11.2 Nomination, démission et cooptation

Le(s) gérant(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Sans préjudice de l'application de l'article 11.1, l'Assemblée Générale détermine également le nombre des gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un gérant peut être révoqué ad nutum (sans motif) et/ou remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Tant que Runa et iTech détiennent des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B et tant que Ruslan Fazlyev et Yury Zaytsev (dénommés les Fondateurs dans le cadre du présent article 11.2) détiennent des parts sociales de la Société, Runa, iTech et les Fondateurs pourront proposer à la Société une liste écrite de candidats en vue de leur élection lors de l'Assemblée Générale comme décrit ci-dessous.

Un gérant présenté par Runa et élu par l'Assemblée Générale sera dénommé ci-après le Gérant A. Un gérant présenté par les iTech et élu par l'Assemblée Générale sera dénommé ci-après le Gérant B. Les Gérants présentées par Ruslan Fazlyev et élues par l'Assemblée Générale seront dénommés ci-après les Gérant C.

Une fois que la Société a reçu la liste de candidats pour l'élection d'un Gérant A, d'un Gérant B ou d'un Gérant C, elle est tenue de convoquer une Assemblée Générale, dans un délai raisonnable, afin de se prononcer sur les nominations ou les remplacements proposés dans ladite liste.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 Président du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance doit nommer un président (le Président) parmi les membres qui ont un droit de vote, et Ruslan Fazlyev, tant qu'il détient Parts Sociales dans la Société, peut nommer pour élection la personne qui devra être élu Président. Le Président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance et toutes les réunions de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil de Gérance élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des gérants présents ou représentés à la réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Gérance

Les réunions du Conseil de Gérance ont lieu au moins une fois par trimestre et à tout autre moment jugé opportun. Elles sont convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis de convocation écrit pour toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les gérants au moins 5 (cinq) jours francs de calendrier (sans compter la date d'envoi de la convocation ni la date de tenue de la réunion) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit d'un membre du Conseil de Gérance. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel sont également acceptées en tant que preuve d'une telle renonciation. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

12.3 Participation par voie de procuration

Tout membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter au Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel sont également acceptées comme preuve de telles procurations à la réunion du Conseil de Gérance.

12.4 Participation à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou tout autre moyen similaire de communication

Tout gérant de la Société peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les gérants peuvent valablement délibérer et tout gérant participant au moyen d'un de ces procédés sera considéré comme présent en personne à la réunion du Conseil de Gérance. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication sera réputée avoir eu lieu à Luxembourg, et aux fins de l'article 12.5 ci-dessous, une telle réunion équivaldra à une participation en personne à la réunion.

12.5 Procédure

Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou entreprendre des actions valablement que si au moins 3 (trois) gérants sont présents.

(a) Quorum

Le Conseil de Gérance peut délibérer valablement et prendre des décisions seulement si au moins 3 (trois) gérants, dont le Gérant A, le Gérant B et un Gérant C, sont présents.

(b) Approbation qualifiée

Les décisions portant sur les points ci-dessous sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, à condition que le Gérant A et le Gérant B aient voté en faveur de ces résolutions:

(a) Autorisation ou émission de Parts Sociales Ordinaires, de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B;

(b) Modification du pacte d'associés relatif à la Société pouvant être conclu au cours du temps, ou modification des présents Statuts;

(c) Contrats de travail. La conclusion, la modification ou la résiliation d'un contrat ou d'une convention concernant la nomination, la révocation ou les conditions de travail des employés cadres, tels que le directeur général, le directeur technique, le directeur financier de la Société ou de l'une de ses Filiales;

(d) Modification des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B. Toute modification portant sur les droits ou les conditions des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B, l'autorisation d'émettre des Parts Sociales de Classe A ou des Parts Sociales de Classe B supplémentaires, l'autorisation ou la reclassification de titres

en une classe ou une catégorie de titres de capital de rang supérieur ou égal aux Parts Sociales de Classe A ou aux Parts Sociales de Classe B;

(e) Modifications de la Gouvernance d'Entreprise. Toute modification portant sur la gouvernance de la Société ou de l'une de ses Filiales;

(f) Plan Annuel et Budget. Approbation du Budget Annuel de la Société ou de l'une de ses Filiales;

(g) Opérations sur le Capital Social. Toute action sur le capital social de la Société ou de l'une de ses Filiales, modifiant la structure des fonds propres de la Société ou de l'une de ses Filiales, comme l'émission ou le rachat de parts sociales, la fusion, la consolidation, la vente d'une partie substantielle des actifs, le nantissement de la propriété intellectuelle de la Société, la liquidation, la dissolution, la réorganisation ou la recapitalisation;

(h) Distributions. Le versement ou la déclaration par la Société ou l'une de ses Filiales d'un dividende ou de toute autre distribution, ou le remboursement ou le rachat de tout capital pour le compte des parts sociales;

(i) Endettement Financier. Le cumul de dettes financières par la Société ou l'une de ses Filiales qui, cumulées avec toutes les autres dettes financières de la Société et de ses Filiales, atteignent un montant total supérieur à USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) (à cette fin, par dettes financières, on entend toutes dettes présentes ou futures, réelles ou éventuelles, relatives à des emprunts ou des fonds levés ou à toute aide financière);

(j) Déconfiture / Faillite. Au regard des dispositions légales applicables, la mise en oeuvre par la Société ou l'une de ses Filiales d'une procédure volontaire ou autre procédure soumise à une loi fédérale, nationale, ou étrangère relative à la faillite, la déconfiture, le redressement ou toute autre loi similaire, ou de toute autre procédure de déclaration d'insolvabilité ou de faillite, ou son accord pour la mise en oeuvre d'une déclaration, d'un ordre, d'un jugement, ou de tout autre document analogue dans le cadre d'une procédure involontaire ou autre procédure concernant la Société ou l'une de ses Filiales, conformément à une loi fédérale, nationale ou étrangère relative à la faillite, la déconfiture, le redressement ou toute autre loi similaire, ou son accord pour la mise en oeuvre de toute procédure de faillite ou d'insolvabilité à son encontre, ou le dépôt par la Société d'une demande, d'une réponse, ou d'un consentement relatif au redressement ou à l'assistance en vertu d'une loi fédérale, nationale, ou étrangère, ou l'approbation de la Société à déposer une telle déclaration ou à nommer ou confier à un curateur, un administrateur judiciaire, un liquidateur, un syndic de faillite, un fiduciaire, un séquestre, ou tout autre membre de la direction de la Société ou de l'une de ses Filiales ou de toute partie substantielle de sa propriété, ou la cession aux créanciers, ou l'exécution d'un concordat avec les créanciers, ou la survenue de toute autre procédure fédérale, nationale ou étrangère analogue, ou la reconnaissance écrite par la Société de son incapacité générale à honorer ses dettes aux échéances, la mise en oeuvre d'actions par la Société ou l'une de ses Filiales en conséquence d'une telle action;

(k) Non-Respect du Budget. Déviation à la hausse supérieure à 10% (dix pour cent) par rapport à tout poste du Budget Annuel;

(l) Conseil de Gérance. Augmentation ou diminution de la taille du Conseil de Gérance;

(m) Dividendes Intérimaires. La déclaration et le paiement de dividendes intérimaires par le Conseil de Gérance;

(n) Paiement en nature des Dividendes. La déclaration et le paiement de dividendes en nature, conformément à l'article 21.5;

étant entendu que si l'un des points ci-dessus ne relève pas de la compétence du Conseil de Gérance, comme indiqué à l'article 14, un tel point pourra toutefois faire l'objet de délibérations et de votes par le Conseil de Gérance, sous réserve de l'obtention de l'approbation correspondante par la Société ou par l'une de ses Filiales, approuvant l'action mise en oeuvre conformément à la loi applicable.

Aux fins du présent article 12, les termes suivants auront la signification indiquée ci-dessous:

Budget Annuel désigne un plan ainsi qu'un budget d'exploitation relatifs à la Société et ses Filiales pour l'année financière suivante, devant être divisé en (i) mois, (ii) pour la Société et chacune de ses Filiales, et devant comporter une estimation des principales composantes des produits, les comptes de résultats, ventes, frais généraux et dépenses d'investissement, comporter une description de poste pour tout contrat matériel, ainsi que les conditions générales applicables, et devant être accompagné d'une prévision de trésorerie et d'un bilan reflétant la situation envisagée de la Société et de chacune de ses Filiales à la fin de l'année financière suivante.

Activités désigne le développement, la commercialisation et la vente de produits et services logiciels.

Personne désigne toute personne physique ou morale, toute société de personnes, société en commandite simple, entreprise individuelle, association, société à responsabilité limitée, entreprise, fiduciaire, société, propriété ou toute autre entreprise ou entité.

Filiale désigne, pour toute Personne spécifiée, une Personne dont la Personne spécifiée détient directement ou indirectement plus de 50% (cinquante pour cent) du capital autorisé émis et restant, du capital social, des droits de vote ou du capital souscrit.

(c) Participation par voie de procuration

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, sous réserve toutefois qu'au moins deux gérants soient présents aux réunions, ou participent à la réunion par les moyens de communication autorisés en vertu des présents Statuts et de la Loi.

(d) Conflit d'intérêts

En cas de conflit d'intérêts tel que décrit à l'article 16, lorsqu'au moins un gérant se trouve en situation de conflit d'intérêts sur un thème abordé à la réunion, (a) le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions sur le thème concerné que si au moins la majorité de ses membres n'étant pas concernée par le conflit d'intérêts est présente ou représentée, et (b) les décisions sont prises par la majorité des gérants présents ou représentés qui ne sont pas concernés par le conflit d'intérêts.

12.6 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s), manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil de Gérance. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

12.7 Gérant Unique

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou des résolutions du Gérant Unique.

13.1 Forme des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont contenues dans des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par le Gérant Unique seront signé(e)s par lui seul.

13.2 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants ayant assisté à la réunion.

13.3 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux des réunions ou des résolutions du Gérant Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux ou de résolutions écrites du Conseil de Gérance ou du Gérant Unique, selon le cas, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par deux membres quelconques du Conseil de Gérance, ou par le Gérant Unique, selon le cas.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale relèvent de l'autorité du Conseil de Gérance ou du Gérant Unique, selon le cas.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1 Pouvoirs de signature des gérants

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature de tout Gérant C ou (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant C ou (iii) la signature conjointe d'un Gérant B et d'un Gérant C ou (iv) la signature du Gérant Unique en présence d'un gérant unique.

15.2 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui auront été conférés à de telles personnes.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Procédure relative aux conflits d'intérêts

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt directement ou indirectement contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ce gérant devra informer le Conseil de Gérance de la Société de son intérêt contraire lors de la réunion des gérants et faire rédiger une déclaration devant être incluse dans le procès-verbal de la réunion. Un tel gérant ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération. Un rapport devra être établi au sujet de l'opération et de l'intérêt contraire de ce gérant à la prochaine Assemblée Générale.

L'intérêt du gérant qui est contraire à celui de la Société doit être de nature patrimoniale.

16.2 Conflits d'intérêts du Gérant Unique

Tant que la Société est administrée par un Gérant Unique, si le Gérant Unique a un intérêt contraire à celui de la Société concernant une opération dans laquelle la Société et le Gérant Unique se sont engagés, le conflit d'intérêts sera rapporté dans le procès-verbal ou les résolutions écrites du Gérant Unique, selon le cas, approuvant l'opération. L'intérêt du Gérant Unique qui est contraire à celui de la Société doit être de nature patrimoniale.

16.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêts

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil de Gérance ou du Gérant Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

16.4 Absence de conflit d'intérêts

Tout gérant de la Société qui occupe des fonctions de gérant, est membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats, ne sera pas considéré comme ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans le cadre du présent article 16, uniquement au motif de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

En outre, les Actionnaires peuvent s'entendre sur une liste (la Liste) d'entreprises, de marques ou de droits d'auteurs que tout gérant de la Société peut détenir, gérer, développer, vendre ou dont il/elle peut disposer à sa guise. Tout gérant de la Société sera considéré comme n'ayant pas un intérêt contraire à la Société dans le cadre du présent article 16, lorsqu'il/elle ou la Société, proposera ou considèrera toute action en relation avec les objets ou droits mentionnés dans la Liste.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de gérant ou de directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de négligence grave ou de mauvaise conduite vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de son action ou inaction en tant que gérant.

En cas d'accord transactionnel, une indemnisation ne sera versée que pour les affaires couvertes par l'accord transactionnel et pour lesquelles la Société obtient d'un conseiller l'avis selon lequel la personne devant être indemnisée n'a pas commis (a) de négligence grave ou eu une mauvaise conduite la rendant responsable envers toute personne autre que la Société ou (b) d'actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels une telle personne peut prétendre.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne doit être surveillée par un commissaire aux comptes que si elle compte plus de vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé ne sera nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés et les comptes annuels des entreprises ne s'applique pas.

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit statutaire des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 21. Affectation des bénéfices.

21.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent), qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit au fil du temps, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

21.2 Affectation des bénéfices par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, et plus particulièrement elle décide de déclarer et payer des dividendes dans les limites fixées par la Loi et conformément aux règles applicables aux distributions de dividendes définies dans le présent Article 21.

21.3 Règles de distribution

Si et lorsque l'Assemblée Générale déclare des distributions au profit des associés, au moyen de dividendes, de rachats de parts sociales ou autrement (mais à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, des paiements effectués aux associés en cas de liquidation de la Société), prises sur les bénéfices et les réserves distribuables disponibles à cet effet, y compris de la Prime d'Émission de Parts Sociales de Classe A, de l'Excédent de Capital de Classe A, de la Prime d'émission de Parts Sociales de Classe B et de l'Excédent de Capital de Classe B. Ces distributions sont effectuées prorata au nombre de Parts Sociales détenues par les Associés, indépendamment des classes de Parts Sociales détenues par eux.

21.4 Dividendes intérimaires

Le Conseil de Gérance (disposant de l'approbation d'un Gérant A et d'un Gérant B, tel que stipulé à l'article 12.5 (b) ci-dessus) ou, selon le cas, le Gérant Unique pourra décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires pris sur les bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et l'excédent de capital, sous réserve de disponibilité suffisante des bénéfices et des réserves pour la distribution, y inclus la prime d'émission et l'excédent de capital, et conformément aux règles applicables aux distributions de dividendes définies dans le présent article 21 uniquement.

De plus, l'Assemblée Générale pourra déclarer et payer des dividendes intérimaires pris sur les bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et l'excédent de capital, sous réserve de disponibilité suffisante des bénéfices et des réserves pour la distribution, y inclus la prime d'émission et l'excédent de capital, et conformément aux règles applicables aux distributions de dividendes définies dans le présent article 21 uniquement.

21.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros, en dollars ou en toute autre devise choisie par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique, selon le cas, dans les limites fixées par les décisions de l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature, en actifs de toute nature, et selon l'évaluation du Conseil de Gérance (sous réserve de l'obtention de l'approbation du Gérant A et d'un Gérant B, tel que stipulé à l'article 12.5 (b)) à sa discrétion.

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

22.1 Principes de la dissolution et de la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société, passée à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles à la distribution aux associés seront distribués au moyen de paiements anticipés ou de paiements postérieurs (ou de provisions, selon le cas) des dettes de la Société selon les modalités et dans l'ordre suivants:

(i) tout porteur de Parts Sociales Préférées a le choix de recevoir le montant plus important the (a) la distribution calculé en fonction de cet Article 22.2 (ii) (A) et (B) ou (C) ou (b) le montant que ce porteur aurait reçu si ses Parts Sociales Préférées avaient été convertis en Parts Sociales Ordinaires immédiatement avant la liquidation, (dans ce cas, la distribution sera faite entre les porteurs de Parts Sociales Préférées et les porteurs de Parts Sociales Ordinaires sur un pied d'égalité);

(ii) les distributions auxquels le porteur de Parts Sociales Préférées a le droit en vertu de l'Article 22.2 (i) (a) seront déterminées de la façon suivante:

(A) premièrement, chaque détenteur de Part Sociale de Classe B recevra un montant correspondant à une fois (1 x) (i) la valeur nominale de ses Parts Sociales de Classe B, plus (ii) la portion proportionnelle restante de la Prime d'Emission de Parts Sociales de Classe B et de l'Excédent de Capital de Classe B (le cas échéant) (soit $1 * (i+ii)$) et chaque détenteur de Part Sociale de Classe A recevra un montant correspondant à une fois (1 x) (i) la valeur nominale de ses Parts Sociales de Classe A, plus (ii) la portion proportionnelle restante de la Prime d'Emission de Parts Sociales de Classe A et de l'Excédent de Capital de Classe A (le cas échéant) (soit $1 * (i+ii)$);

(B) deuxièmement, chaque Part Sociale de Classe B et chaque Part Sociale de Classe A recevra un montant égal à tout dividende déclaré et non versé de la Société;

(C) troisièmement, chaque Part Sociale Ordinaire disposera des mêmes droits à recevoir le solde des avoirs excédentaires de la Société.

Chacun des événements suivants est considéré comme une liquidation aux fins de cet Article 22.2:

(a) une fusion ou consolidation dans laquelle

(i) la Société est un parti constitutif ou

(ii) une filiale de la Société est un parti constitutif et la Société émet des parts sociales à la suite de cette fusion ou consolidation,

sauf une fusion ou consolidation impliquant la Société ou une filiale dans laquelle les parts sociales de la Société en circulation immédiatement avant la fusion ou consolidation continuent à représenter, ou sont convertis ou échangés pour des parts sociales ou obligations qui représentent, immédiatement après la fusion ou consolidation, au moins une majorité de droits de vote des parts sociales de (1) l'entité survivante ou résultante ou (2) si l'entité survivante ou résultante est une filiale en propriété exclusive d'une autre entité immédiatement après la fusion ou consolidation, la société mère de cette entité survivante ou résultante (un Evènement de Fusion); ou

(b) la vente, location, transfert, licence exclusive ou autre disposition, dans une transaction ou une série de transactions, par la Société ou une filiale de la Société, de tous ou presque tous les actifs de la Société et ses filiales, ou la vente ou cession (par fusion ou autrement) d'une ou plusieurs filiales de la Société si pratiquement tous les actifs de la Société et de ses filiales, sauf si cette vente, transfert, licence exclusive ou autre cession est faite un une filiale exclusive de la Société (un Evènement de Cession).

Comme résultat, dans le cas d'un Evènement de Fusion, toute contrepartie reçue par les Associés de la Société (en nature, obligations ou toute autre forme) doit être en conformité avec les règles de distribution énoncées dans cet Article

22.2 et, en liaison avec l'Évènement de Cession suivant, toute distribution faite par la Société à ses associés doit être faite en conformité avec le règles de distribution énoncées dans cet Article 22.2.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées en application de la loi luxembourgeoise.»

Estimation des frais

Le montant global des dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société pour cause de cette augmentation de capital sont estimés à une valeur approximative de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, ces parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC/2014/6880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014071139/1303.

(140083326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Morosini Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.106.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Sarah PETTINGER-MOROSINI, responsable commerciale, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 février 1984, demeurant à B-6860 Léglise, rue de Rindchay, 15 (Belgique); et

2. Monsieur Pierre MOROSINI, chef d'entreprise, né à Athus (Belgique), le 19 août 1960, demeurant à L-4713 Pétange, Home du Passeur.

Les deux sont ici représentés par Madame Virginie KLOPP, juriste, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme "MOROSINI CORP", établie et ayant son siège social à L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176106, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1176 du 17 mai 2013;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques actionnaires actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Steinfort à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon, et de modifier subséquentement le premier alinéa de l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les actionnaires s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2014. LAC/2014/21089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014069888/43.

(140081743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Magenta Investment Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.473.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MAGENTA INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social sis au L-1471 Luxembourg, 412F route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155473 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2013 (numéro 2707/13 (Me Kessler), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013, sous la relation EAC/2013/13780, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 décembre 2013, numéro 3308, page 158759 (ci-après l'«Acte»),

Certaines erreurs de numérotation des articles des statuts de la Société se sont immiscées dans la cinquième résolution de l'Acte qui a notamment modifié les articles 23 (Distributions of Profits) et 24 (Dissolution and Liquidation) (nouvelle numérotation) des statuts de la Société: en effet, les articles 23 et 24 (nouvelle numérotation) ont été par erreur numérotés respectivement articles 22 et 23.

Ainsi, il y a lieu de rectifier l'Acte en ce sens et lire comme suit les articles 23 et 24 (nouvelle numérotation) dans la version anglaise de l'Acte:

" 23. Distributions of Profits.

23.1 From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's share capital.

23.2 To the extent that distributable profits are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

23.3 The decision to distribute distributable profits and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions:

a) The holders of the MRPS are entitled pro rata firstly to a preferred fixed cumulative dividend (the "First Dividend") having a fixed annual rate of 1% per year (on the basis of a 365-day year) over the par value of each MRPS they hold;

b) Thereafter, the holders of the MRPS are entitled pro rata to a second preferred dividend (the "Second Dividend") equal to the Adjusted Accounted Profit.

The First Dividend and the Second Dividend are collectively referred to as the "MRPS Dividend Right".

23.4 The MRPS Dividend Right has the following features:

- it is directly connected to the Underlying Asset and shall be paid from proceeds arising from the Underlying Asset exclusively;

- it is a right to be paid in priority to the holder(s) of Ordinary Shares and Preferred Shares in any year in which the Company has made sufficient distributable profits out of the Underlying Asset; and

- if the First Dividend to which the MRPS would be entitled in a particular year is not paid in that year such dividend will accumulate as a debt owed to the MRPS shareholders until it is paid.

23.5 Any distributable profits other than those arising out of the Underlying Asset shall be distributed as follows:

- the holder(s) of the Preferred Shares are entitled pro rata to an annual preferred dividend equal to fifty per cent (50%) of the net profit of the Company for each financial year (the "Preferred Dividend"); and

- after payment of the Preferred Dividend to the holder(s) of the Preferred Shares, the balance of the distributable profits shall be distributed pro rata to the holder(s) of the Ordinary Shares.

23.6 Subject to the provisions of the 1915 Law (in particular, subject to article 72-2 of the 1915 Law) and these Articles, the Board of Directors may pay interim dividends to Shareholders in accordance with the distribution provisions set in this article 23 of the Articles.”

“ 24. Dissolution and Liquidation.

24.1 The liquidation of the Company shall be decided by a general meeting of the shareholders by a resolution adopted in accordance with the conditions required for the amendment of the Articles and in accordance with the 1915 Law.

24.2 On a return of capital on liquidation, the liquidation proceeds of the Company remaining after the payment of its liabilities shall be applied in the following order of priority:

- a) first, in paying to each holder of MRPS in respect of each MRPS of which it is the holder, the aggregate amount of any accruals and/or unpaid amounts of the First Dividend;
- b) second, in paying to the holders of MRPS pro rata any net available amount arising exclusively out of the disposal of the Underlying Asset if any;
- c) any other liquidation proceeds shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Shares and Preferred Shares pro rata.

24.3 MRPS holders shall not have any rights or title to payment out of the liquidation proceeds other than as specified in article 24.2(a) or article 24.2(b) above.”

Et il y a lieu de rectifier l'Acte en ce sens et lire comme suit les articles 23 et 24 (nouvelle numérotation) des statuts dans la version française de l'Acte:

« 23. Répartition des Bénéfices.

23.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi de 1915, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Dans la mesure où des profits distribuables sont disponibles au niveau de la Société et conformément aux lois et à ces Statuts, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles seront distribués.

23.3 La décision de distribuer des profits distribuables et la détermination d'un montant d'une telle distribution doit être prise par les Actionnaires en conformité avec les dispositions suivantes:

- a. Les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un premier dividende préférentiel cumulatif à taux fixe au taux annuel de 1% par an (sur la base d'une année de 365 jours) de la valeur au pair comptable de chaque MRPS qu'ils détiennent (le "Premier Dividende").
- b. Par la suite, les MRPS donnent droit à leurs détenteurs à un second dividende préférentiel égal au Profit Comptable Ajusté (le "Second Dividende").

Le Premier Dividende et le Second Dividende seront désignés ensemble comme le "Droit au Dividende MRPS".

23.4 Le Droit au Dividende MPRS a des caractéristiques suivantes:

- il est directement en lien avec l'Actif Sous-Jacent et sera payé exclusivement à partir des produits de l'Actif Sous-Jacent;
- il s'agit d'un droit payable en priorité sur les Actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles pour toute année au cours de laquelle la Société a réalisé des profits distribuables suffisants liés à l'Actif Sous-Jacent, et
- si le Premier Dividende auquel donne droit les MRPS pour une année donnée n'est pas payé au titre de cette année, ce dividende s'ajoutera en tant que dette due aux actionnaires de MRPS jusqu'à ce qu'elle soit payée.

23.5 Le solde des profits distribuables autres que ceux qui découlent de l'Actif Sous-Jacent sera distribué ainsi:

- les porteurs d'Actions Préférentielles ont droit au prorata à un dividende égal à cinquante pour cent (50%) du bénéfice net de la Société pour chaque exercice social; et
- après paiement du Dividende Préférentiel aux porteurs d'Actions Préférentielles, le solde du bénéfice net sera versé au prorata aux porteurs d'Actions Ordinaires.

23.6 Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915 (en particulier, sous réserve de l'article 72-2 de la Loi de 1915) et de ces Statuts, le Gérant peut verser des dividendes intérimaires aux Actionnaires en conformité avec les règles concernant la distribution du présent article 23.»

« 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution adoptée conformément aux conditions pour une modification des Statuts et conformément à la Loi de 1915.

24.2 En cas de remboursement de capital suite à la liquidation, le boni de liquidation de la Société subsistant après le paiement de son passif, devra être payé dans l'ordre suivant de priorité:

- a) tout d'abord, le paiement à chaque détenteur de MRPS pour chaque MRPS détenue, le montant total de toutes les sommes dues et/ ou non payées liées au Premier Dividende;
- b) ensuite, le paiement à chaque détenteur de MRPS au prorata des MRPS détenues, tout montant net distribuable en lien avec la cession de l'Actif Sous-Jacent, le cas échéant;

d) le solde du boni de liquidation devra être distribué aux titulaires d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles au prorata de leur participation.

24.3 Les titulaires de MRPS n'auront aucun droit ou titre de paiement sur le boni de liquidation autre que comme spécifié à l'article 24.2(a) ou l'article 24.2(b) ci-dessus.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: EAC/2014/6021. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069844/114.

(140081519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Segeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 58.501.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Segeco S.A., ayant son siège social à L-1870 Luxembourg, 56, rue Kohlenberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.501, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 30 juin 1997

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1072 du 27 novembre 2001,

ayant un capital de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale.

2.- Refonte complète des statuts (tel que détaillé dans le projet d'acte) sans modifier l'objet social, afin d'introduire la possibilité d'avoir un administrateur unique.

3.- Nominations statutaires

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de:

- transférer l'adresse du siège social vers L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale
- procéder à une refonte complète des statuts, sans modifier l'objet social, lesquels auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Segeco S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet d'effectuer toutes prestations d'études, de conseils et d'ingénieurs.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui s'attachent directement ou indirectement à cet objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Nommern (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte par vote spécial les démissions de Madame Berthy SCHAUS administrateur, Monsieur Jean MILTGEN administrateur délégué et Madame Elisabeth MILTGEN, administrateur, et du commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée nomme à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Jean MILTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 25 avril 1960 demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme à la fonction de commissaire aux comptes:

Madame Berthy SCHAUS, administrateur de sociétés, née à Luxembourg, le 17 mars 1962 demeurant à L-9184 Schrondeweiler, 9, rue Principale

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 mai 2014. Relation GRE/2014/1748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014071015/221.

(140082712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.645.850,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.097.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014069897/12.

(140081137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Azul Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 197.270.369,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.006.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Azul Holding S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131319 (hereinafter referred to as the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 12, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name Azul Finance S.à r.l., (hereinafter referred to as the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Lu-

xembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131006, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated July 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated October 5, 2007, under number 2206, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 29, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 6, 2012, under number 583.

II. The Company's share capital is set at one hundred ninety-seven million two hundred seventy thousand three hundred sixty-nine Euro (EUR 197.270.369,00) represented by one hundred ninety-seven million two hundred seventy thousand three hundred sixty-nine (197.270.369) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization, unless if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the Sole Shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions, unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155181, as liquidation auditor (the Liquidation Auditor).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the liquidation requirements of the Liquidation Auditor, in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and with article 35 of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Azul Holding S.C.A., une société en commandite par actions, établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131319 (ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Azul Finance S.à r.l., (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131006, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 octobre 2007, sous le numéro 2206, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 mars 2012, sous le numéro 583.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-neuf Euro (EUR 197.270.369,00) représenté par cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-neuf (197.270.369) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de se nommer en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale, sauf dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'Associé Unique, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire à la Liquidation).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de reconnaître les exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 35 de la loi du 19

décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Condé, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: EAC/2014/6903. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014071171/145.

(140083620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

BDB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 48, rue Nicolas Margne.

R.C.S. Luxembourg B 187.100.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le neuf mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Monsieur Bernard-David Marie Albert BONTE, demeurant 39, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet:

- la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers,

- l'achat, la vente, la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière. Elle a également pour objet le conseil en projets de communication, de publication et de présentation,

- service d'intermédiation entre les agents immobiliers et les acheteurs potentiels d'objets immobiliers via un portail Internet,

- service de conseil personnalisé dans le domaine du marketing immobilier,

- la conception des outils web du domaine immobilier.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créée à cet effet.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, bateaux à voile, bateaux à moteur, ainsi que:

- la gestion et la vente de place de port pour bateaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- la réfection et modernisation des bateaux.
- Les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "BDB S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Fingig.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 25.000.- (vingt-cinq mille Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié Monsieur Bernard-David Marie Albert BONTE déclare souscrire aux 100 parts sociales.

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 25.000.- (vingt-cinq mille Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Bernard-David Marie Albert BONTE demeurant 39, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4979 Fingig, 48, Rue Nicolas Margue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BONTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22330. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014071227/150.

(140084057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Nabors Global Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.086.

—
Les comptes annuels consolidés de Nabors Industries Ltd. au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014069898/11.

(140081243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

T-I-Q s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.110.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le six mai,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Johanna WETEMANS, née à Arnhem, Pays-Bas, le 10 octobre 1940, demeurant à L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon,

Agissant en sa qualité de mandataire de Monsieur Stephan Hermann PETERS, salarié, né à Weert, Pays-Bas, le 11 janvier 1981, demeurant à L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

Laquelle a déclaré:

Que son mandat est le seul associé de la société à responsabilité limitée T-I-Q s.à r.l. avec siège à L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 25 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1178 du 18 mai 2013, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 177.110 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associé.

Que le mandant de la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante, es qualité qu'elle agit, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société T-I-Q s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Stephan PETERS, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au siège de la société.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associé susdit en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. WETEMANS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 7 mai 2014. Relation: CAP/2014/1717. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 9 mai 2014.

Référence de publication: 2014071050/40.

(140082418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

Nexunity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 120, Bamertal.

R.C.S. Luxembourg B 180.500.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069909/10.

(140081212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Perpaper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069962/9.

(140081411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Oceni Opportunities S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.835.

La convention de domiciliation, conclue en date du 31 mai 2006, entre la société OCENI OPPORTUNITIES S.A. (la «Société») inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 116 835 avec siège social au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et le Cabinet d'Avocats Philippe Morales, sis au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été résiliée le 15 mai 2014, de sorte que le siège social de la Société est dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014069925/13.

(140081757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Phyleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de PHYLEUM S.A. tenue extraordinairement le 9 mai 2014

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 22/08/2013 opérant avec effet au 25/08/2013, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Nicolas Hamel comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014069967/15.

(140081416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Olliewood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 90.458.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014069927/10.

(140081492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Omnisecurity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11A, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 104.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014069928/10.

(140081422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Paragon Holding NCS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014069932/14.

(140081383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Park Square MB Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 177.967.

Les comptes annuels pour la période du 3 juin 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014069933/10.

(140081679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Prève-Nantes, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.955.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014069940/10.

(140081497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.
